

## **CHSCTM du 16 mars 2018**

### **Point d'actualité Amiante**

#### **Prise de poste d'un directeur de projet amiante**

Conformément aux engagements qui avaient été pris devant le Comité Technique ministériel dans le cadre du renforcement du suivi des dossiers amiante, un directeur de projet dédié à cette question est en poste depuis le 1<sup>er</sup> février 2018. Il s'agit de M. Maurice Quéré, directeur de projet placé auprès de M. Brice Cantin, chef du service des ressources humaines. Son champ d'intervention porte sur l'ensemble des questions relatives au domaine au sein des MEF (RH, bâtimentaire...).

## **I - Questions RH**

#### **Amélioration de l'information concernant l'ASCAA**

Suite à une audience des fédérations syndicales ministérielles au cabinet du ministre de l'action et des comptes publics, une action a été entreprise afin d'améliorer l'information des agents pouvant bénéficier de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (ASCAA).

Un contact privilégié a été organisé auprès du SRE qui pourra ainsi conseiller les agents. La documentation disponible est également en cours de révision afin d'être plus explicite sur les questions de retraite (durée d'assurance, surcote et décote), en l'illustrant par des exemples.

## **II - Tripode**

#### **Modification des compétences de la Commission de réforme ministérielle**

Conformément aux engagements pris devant les organisations syndicales, un arrêté du 24 janvier 2018, publié au JO du 31 janvier 2018, a étendu la compétence de la commission de réforme ministérielle au titre des maladies professionnelles liées à l'amiante à l'égard de l'ensemble des agents ayant occupé un poste localisé dans le bâtiment « le Tripode » entre 1972 et 1993 et qui relèvent toujours des MEF à la date de dépôt de leur déclaration de reconnaissance d'imputabilité au service d'une maladie liée à l'amiante.

La commission de réforme ministérielle sera ainsi seule compétente pour examiner les taux d'incapacité permanente partielle. Dans la pratique, tous les dossiers seront traités par un seul expert, puis par la même instance ce qui garantit une homogénéité de traitement des situations individuelles. La commission de réforme ministérielle sera par ailleurs saisie de tous les cas dans lesquels le certificat médical initial et l'avis de l'expert agréé n'ont pas permis au service RH de reconnaître l'imputabilité au service.

Une note d'information aux directions générales des finances publiques et de l'INSEE est en cours de diffusion.

#### **Etude épidémiologique**

Le 14 février, le projet de cahier des charges du renouvellement de l'étude épidémiologique a été examiné. Les débats ont porté sur la finalité de l'étude dans ses différentes branches (mortalité et morbidité) et ses modalités. L'Intersyndicale a souhaité qu'un complément d'analyse soit apporté sur la base du répertoire national des données de soin de l'assurance maladie, ce que l'expert représentant Santé publique France a estimé envisageable, sous réserve des autorisations d'accès au fichier qui seront requises. Le cahier des charges fera l'objet d'échanges complémentaires au cours des prochaines

semaines pour une publication envisagée à la fin du premier semestre 2018. La valorisation des résultats obtenus dans le cadre de cette étude dans des publications scientifiques a paru une perspective intéressante dont la faisabilité doit être étudiée.

#### **Rapport IGAS sur le Tripode de Nantes**

L'IGAS a été missionnée le 17 juillet 2017 par le ministre de l'action et des comptes publics afin de mener une analyse comparative pour étayer, dans tous ses paramètres, l'opportunité d'une reconnaissance en site amianté du Tripode. Le rapport devrait être rendu fin mars-début avril.